UNION POSTALE UNIVERSELLE

Bureau international
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

T +41 31 350 31 11
F +41 31 350 31 10
www.upu.int

Contact: Kohei Kitazawa
T +41 31 350 33 82
strategy@upu.int

– Aux ministères de tutelle
– Aux régulateurs
– Aux opérateurs désignés

Berne, le 22 mai 2025

Référence: 6850(DPRM.KCTT.IS)1055
Objet: évaluation de 2025 des progrès des Pays-membres dans la réalisation de la Vision postale pour 2030

Madame, Monsieur,

Le Congrès d'Abidjan 2021 a adopté la Vision postale pour 2030 dans le cadre de la Stratégie postale d'Abidjan. La Vision postale pour 2030 donne un aperçu des résultats attendus pour le secteur postal dans son ensemble d'ici à 2030, avec l'appui de 33 principaux indicateurs de performance tangibles et mesurables.

Afin de mesurer les progrès réalisés par les Pays-membres jusqu'en 2024, le Bureau international souhaiterait connaître le statut de chaque Pays-membre. L'évaluation réalisée en 2024 par le Bureau international (pour mesurer les progrès réalisés jusqu'en 2023) est disponible dans le centre de documentation de l'UPU (v. CA C 3 2024.1–Pres 3b).

/ Votre organisation est invitée à répondre au questionnaire pertinent figurant en annexes 1 à 3. L'annexe 1 est destinée aux ministères de tutelle, l'annexe 2 aux régulateurs et l'annexe 3 aux opérateurs désignés.

Nous vous encourageons grandement à partager les questionnaires appropriés avec d'autres acteurs dans votre pays pour faciliter la collecte des données.

Ces questionnaires sont disponibles en ligne (www.upu.int/fr/union-postale-universelle/a-propos-de-lupu/strategie). Les résultats seront présentés lors de futures sessions du Conseil d'administration.

Nous vous prions de bien vouloir renvoyer le questionnaire rempli par courrier électronique (strategy@upu.int) **le 15 juillet 2025 au plus tard**.

J'invite vivement toutes les parties prenantes à participer à cette étape cruciale pour garantir le suivi des progrès réalisés en vue de concrétiser la Vision postale pour 2030.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur général,

Masahiko Metoki

Pour les ministères de tutelle – Évaluation de 2025 des progrès accomplis dans la réalisation de la Vision postale pour 2030

Le Bureau international souhaite connaître l'état des progrès des parties prenantes à l'UPU dans la réalisation de la Vision postale pour 2030. Il s'agit d'une étape essentielle pour garantir que ces progrès sont suivis au niveau mondial et d'une manière comparable à travers les régions et les Pays-membres.

Le Congrès d'Abidjan 2021 a adopté la Vision postale pour 2030 dans le cadre de la Stratégie postale d'Abidjan. La Vision postale pour 2030 donne un aperçu des résultats attendus pour le secteur postal d'ici à 2030 et comprend 33 principaux indicateurs de performance. Elle est disponible en ligne (en anglais uniquement) (bit.ly/UPUAbidjanPostalStrategy).

Les résultats de l'évaluation réalisée en 2024 (pour mesurer les progrès réalisés jusqu'en 2023) sont disponibles dans le centre de documentation de l'UPU (v. CA C 3 2024.1–Pres 3b).

Le questionnaire ci-dessous ne devrait pas prendre plus de dix à quinze minutes à remplir. Nous vous prions de bien vouloir le renvoyer, dûment rempli, par courrier électronique (strategy@upu.int) **le 15 juillet 2025 au plus tard**.

Si vous avez des questions ou pour envoyer vos réponses à l'enquête par la poste, veuillez vous adresser à:

Kohei Kitazawa
Expert en planification stratégique
Bureau international
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

Téléphone: +41 31 350 33 82
Adresse électronique: strategy@upu.int

Ce questionnaire est à remplir par les ministères de tutelle.

Section I – Questions générales

Veuillez décrire votre type d'organisation (sélectionnez toutes les options applicables). ❑ Ministère de tutelle (en charge du secteur postal) ❑ Régulateur (en charge du secteur postal) ❑ Opérateur désigné	
Nom de l'organisation	
Nom et prénom ❑ M^me ❑ M.	
Fonction/titre	
Adresse	
Pays	
Téléphone	Adresse électronique

Section II – Ministères de tutelle

Veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou non avec les énoncés suivants[1].

	Énoncé de la Vision postale pour 2030 et question à propos de votre pays	*Oui*	*Non, en cours*	*Non prévu*
VP 1.1	En 2030, chaque pays devrait avoir élaboré et approuvé une politique nationale pour le secteur postal, avec des rôles et des attentes clairs pour chacun des acteurs du secteur (ministère, régulateur, opérateurs et autres participants du marché et autorités gouvernementales) Q1.1 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 1.2	En 2030, chaque pays devrait pouvoir évaluer le montant des investissements annuels du gouvernement dans les activités liées à l'obligation du service universel dans le secteur postal, de manière à assurer un recouvrement complet des coûts Q1.2 Votre gouvernement fait-il déjà cela?	❑	❑	❑
VP 1.3	En 2030, chaque pays devrait proposer au moins 10 services gouvernementaux pour les citoyens par le biais du secteur postal. Cela peut comprendre les services liés à l'inclusion financière, la gestion des risques liés aux catastrophes, les services destinés aux personnes âgées/services d'accompagnement, le versement des pensions, les services d'appui pour les petites et moyennes entreprises, l'agriculture, le patrimoine culturel, la technologie, etc. Q1.3 Votre gouvernement fait-il déjà cela?	❑	❑	❑
VP 1.4	En 2030, chaque pays devrait disposer d'un plan postal d'urgence national dans le cadre des stratégies nationales et locales de réduction des risques liés aux catastrophes Q1.4 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 1.6	En 2030, le secteur postal devrait être inclus dans la stratégie nationale de chaque pays pour la réalisation des Objectifs de développement durable Q1.6 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 4.3	En 2030, chaque pays devrait avoir élaboré et mis en œuvre un cadre officiel pour l'établissement de partenariats public-privé entre les acteurs de la chaîne logistique comprenant les opérateurs, les douanes, les compagnies aériennes, les start-up et toute autre entreprise concernée Q4.3 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑

[1] Le rapport annuel «Situation du secteur postal» couvre le suivi de l'énoncé VP 1.5, relatif aux écarts de développement postal au sein des régions. Une évaluation mondiale sera ajoutée au rapport par le Bureau international.

Pour les régulateurs – Évaluation de 2025 des progrès accomplis dans la réalisation de la Vision postale pour 2030

Le Bureau international souhaite connaître l'état des progrès des parties prenantes à l'UPU dans la réalisation de la Vision postale pour 2030. Il s'agit d'une étape essentielle pour garantir que ces progrès sont suivis au niveau mondial et d'une manière comparable à travers les régions et les Pays-membres.

Le Congrès d'Abidjan 2021 a adopté la Vision postale pour 2030 dans le cadre de la Stratégie postale d'Abidjan. La Vision postale pour 2030 donne un aperçu des résultats attendus pour le secteur postal d'ici à 2030 et comprend 33 principaux indicateurs de performance. Elle est disponible en ligne (en anglais uniquement) (bit.ly/UPUAbidjanPostalStrategy).

Les résultats de l'évaluation réalisée en 2024 (pour mesurer les progrès réalisés jusqu'en 2023) sont disponibles dans le centre de documentation de l'UPU (v. CA C 3 2024.1–Pres 3b).

Le questionnaire ci-dessous ne devrait pas prendre plus de dix à quinze minutes à remplir. Nous vous prions de bien vouloir le renvoyer, dûment rempli, par courrier électronique (strategy@upu.int) **le 15 juillet 2025 au plus tard**.

Si vous avez des questions ou pour envoyer vos réponses à l'enquête par la poste, veuillez vous adresser à:

Kohei Kitazawa
Expert en planification stratégique
Bureau international
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

Téléphone: +41 31 350 33 82
Adresse électronique: strategy@upu.int

Ce questionnaire est à remplir par les régulateurs.

Section I – Questions générales

Veuillez décrire votre type d'organisation (sélectionnez toutes les options applicables). ❑ Ministère de tutelle (en charge du secteur postal) ❑ Régulateur (en charge du secteur postal) ❑ Opérateur désigné	
Nom de l'organisation	
Nom et prénom ❑ M^me ❑ M.	
Fonction/titre	
Adresse	
Pays	
Téléphone	Adresse électronique

Section II – Régulateurs

Veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou non avec les énoncés suivants.

	Énoncé de la Vision postale pour 2030 et question à propos de votre pays	*Oui*	*Non, en cours*	*Non prévu*
VP 2.1	En 2030, chaque pays devrait avoir analysé la situation relative à son environnement réglementaire national au vu de l'évolution du marché et de la technologie, et par rapport aux modèles utilisés dans d'autres secteurs (p. ex. télécommunications) Q2.1 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 2.2	En 2030, chaque pays devrait avoir élaboré une politique visant à redynamiser et harmoniser l'environnement réglementaire du secteur postal national en l'alignant sur les normes internationales élaborées par l'UPU Q2.2 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 2.3	En 2030, chaque pays devrait avoir élaboré et approuvé un cadre réglementaire complet et clair pour tous les acteurs du marché du secteur postal, et pas seulement pour l'opérateur traditionnel Q2.3 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 2.4	En 2030, chaque pays devrait disposer de cartes et de tableaux de bord sur la réglementation, présentant tous les acteurs du marché, leur part exacte et le cadre réglementaire applicable à chacun d'entre eux. Q2.4 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 2.5	En 2030, chaque pays devrait avoir élaboré et mis en place un processus systématique pour le suivi, l'évaluation et la mise à jour de la réglementation pour le secteur postal, sur une base de deux ou trois ans Q2.5 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 2.6	En 2030, chaque pays devrait avoir analysé toutes les activités couvertes par le secteur postal et défini la réglementation applicable et l'autorité de régulation compétente pour chacune d'entre elles (p. ex. réglementation applicable aux services postaux de paiement sous la responsabilité d'une entité ou d'un ensemble d'entités clairement défini) Q2.6 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑

	Énoncé de la Vision postale pour 2030 et question à propos de votre pays	*Oui*	*Non, en cours*	*Non prévu*
VP 2.7	En 2030, chaque pays devrait avoir mis à jour et redéfini l'obligation de service universel ainsi que les systèmes d'octroi de licences au niveau national afin d'atteindre les objectifs en matière de développement socioéconomique, de s'adapter à l'évolution de la technologie et de répondre aux besoins du marché et de la population Q2.7 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 2.8	En 2030, chaque pays devrait avoir analysé les dispositions en vigueur, les coûts et les systèmes d'octroi de licences relatifs à l'obligation de service universel et disposer d'un modèle adéquat pour le financer (p. ex. fonds pour le service universel, prélèvement d'une taxe auprès de tous les opérateurs, prélèvement d'une taxe auprès des bureaux d'échange extraterritoriaux, etc.) Q2.8 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 2.9	En 2030, chaque pays devrait avoir établi des moyens de communication bien définis entre l'autorité de régulation et les différentes entreprises opérant dans le secteur postal (comme des réunions régulières entre les autorités et les représentants de tous les acteurs du marché pour discuter des questions en cours) Q2.9 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 4.3	En 2030, chaque pays devrait avoir élaboré et mis en œuvre un cadre officiel pour l'établissement de partenariats public-privé entre les acteurs de la chaîne logistique comprenant les opérateurs, les douanes, les compagnies aériennes, les start-up et toute autre entreprise concernée Q4.3 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑

Pour les opérateurs désignés – Évaluation de 2025 des progrès accomplis dans la réalisation de la Vision postale pour 2030

Le Bureau international souhaite connaître l'état des progrès des parties prenantes à l'UPU dans la réalisation de la Vision postale pour 2030. Il s'agit d'une étape essentielle pour garantir que ces progrès sont suivis au niveau mondial et d'une manière comparable à travers les régions et les Pays-membres.

Le Congrès d'Abidjan 2021 a adopté la Vision postale pour 2030 dans le cadre de la Stratégie postale d'Abidjan. La Vision postale pour 2030 donne un aperçu des résultats attendus pour le secteur postal d'ici à 2030 et comprend 33 principaux indicateurs de performance. Elle est disponible en ligne (en anglais uniquement) (bit.ly/UPUAbidjanPostalStrategy).

Les résultats de l'évaluation réalisée en 2024 (pour mesurer les progrès réalisés jusqu'en 2023) sont disponibles dans le centre de documentation de l'UPU (v. CA C 3 2024.1–Pres 3b).

Le questionnaire ci-dessous ne devrait pas prendre plus de dix à quinze minutes à remplir. Nous vous prions de bien vouloir le renvoyer, dûment rempli, par courrier électronique (strategy@upu.int) **le 15 juillet 2025 au plus tard**.

Si vous avez des questions ou pour envoyer vos réponses à l'enquête par la poste, veuillez vous adresser à:

Kohei Kitazawa
Expert en planification stratégique
Bureau international
Weltpoststrasse 4
3015 BERNE
SUISSE

Téléphone: +41 31 350 33 82
Adresse électronique: strategy@upu.int

Ce questionnaire est à remplir par les opérateurs désignés.

Section I – Questions générales

Veuillez décrire votre type d'organisation (sélectionnez toutes les options applicables). ❑ Ministère de tutelle (en charge du secteur postal) ❑ Régulateur (en charge du secteur postal) ❑ Opérateur désigné	
Nom de l'organisation	
Nom et prénom ❑ M^me ❑ M.	
Fonction/titre	
Adresse	
Pays	
Téléphone	Adresse électronique

Section II – Opérateurs désignés

Veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou non avec les énoncés suivants.

	Énoncé de la Vision postale pour 2030 et question à propos de votre pays[1]	*Oui*	*Non, en cours*	*Non prévu*
VP 3.2	En 2030, 100% de la population devraient avoir accès aux services postaux Q3.2 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 3.3	En 2030, tous les opérateurs du secteur postal devraient être en conformité avec les définitions et politiques relatives à l'obligation de service universel ainsi qu'avec les objectifs gouvernementaux en matière de développement socioéconomique Q3.3 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 3.4	En 2030, tous les opérateurs devraient avoir établi un moyen de calculer de manière exacte le coût de prestation du service postal universel Q3.4 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 3.5	En 2030, tous les opérateurs fournissant des services gouvernementaux et/ou le service postal universel devraient avoir élaboré une campagne nationale afin de mettre en valeur leur contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable ainsi que leur rôle sur le plan socioéconomique Q3.5 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 3.6	En 2030, tous les pays devraient avoir analysé leur performance en matière de développement postal (selon des évaluations comme celle relative à l'indice intégré pour le développement postal), de sorte à établir des objectifs précis en matière d'amélioration Q3.6 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 3.7	En 2030, tous les opérateurs devraient disposer des moyens nécessaires pour fournir des services de transferts de fonds internationaux Q3.7 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑

[1] Le rapport annuel «Situation du secteur postal» et les statistiques postales officielles de l'UPU couvrent le suivi des énoncés VP 3.1, 3.9, 3.10 et 3.11, relatifs au pourcentage de la population recevant du courrier à domicile, aux délais de distribution, au nombre de partenaires sur le réseau international tel que mesuré par la plate-forme de données de masse de l'UPU et au nombre d'envois échangés mesuré en tonnage par la plate-forme de données de masse de l'UPU. Une évaluation mondiale sera ajoutée au rapport par le Bureau international.

	Énoncé de la Vision postale pour 2030 et question à propos de votre pays[2]	*Oui*	*Non, en cours*	*Non prévu*
VP 3.8	En 2030, tous les opérateurs devraient avoir mis en place un canal/une activité spécifique pour la prestation des services aux petites et moyennes entreprises (p. ex. en matière d'exportation, de formation pour le commerce électronique, etc.) Q3.8 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 3.12	En 2030, l'ensemble du personnel concerné devrait avoir reçu une formation pour obtenir les compétences nécessaires à la transformation numérique Q3.12 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑
VP 3.13	D'ici à 2030, tous les opérateurs devraient reconnaître et soutenir la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris visant à faire en sorte que l'augmentation mondiale de la température moyenne reste bien en-deçà de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle et à poursuivre les efforts visant à limiter cette augmentation à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle, y compris en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre Q3.13 Votre gouvernement a-t-il déjà atteint cet objectif?	❑	❑	❑

[2] Le rapport annuel «Situation du secteur postal» et les statistiques postales officielles de l'UPU couvrent le suivi des énoncés VP 3.1, 3.9, 3.10 et 3.11, relatifs au pourcentage de la population recevant du courrier à domicile, aux délais de distribution, au nombre de partenaires sur le réseau international tel que mesuré par la plate-forme de données de masse de l'UPU et au nombre d'envois échangés mesuré en tonnage par la plate-forme de données de masse de l'UPU. Une évaluation mondiale sera ajoutée au rapport par le Bureau international.